CONDITIONS :

INSERTIONS PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être franchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepôt, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

B. DUPUY.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser

T. NICOLET & Co.

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y sont.

FR. PERRET & GALLY,
rue Toulouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à

J. E. LOREILHE,
encoig. Bourbon et Douane.

10 avril

Pour cause d'absence.

A LOUER OU A VENDRE—La maison, rue Bourbon, entre les rues Ste. Louis et Conti, côté ouest, No. 113. Aussi, à vendre les meubles et les domestiques de la dite maison. S'adresser pour les renseignemens rue Royale, No. 267. 22 av

---

MADAME ZIMMER,

Professeur de Piano et de Harpe, déjà connue dans cette ville, a l'honneur d'informer le public qu'elle a repris le cours de ses leçons qu'elle avait suspendues momentanément, par suite des malheurs qu'elle a éprouvé. Elle ose se flatter que la méthode qu'elle suit, aussi bien que son zèle et son exactitude, lui mériteront la confiance des personnes qui désirent cultiver l'art qu'elle professe.

Sa demeure est rue du Maine, entre Dauphine et Bourgogne.

29 avril—10

MESSIEURS J. P. & R. DOLBEAR donnent avis que leur académie d'écriture sera fermée jusqu'au mois de novembre. Toutes les personnes qui auront affaires à eux voudront bien s'adresser à Diego Murphy, [rue Conti, No. 44] qui agira en qualité d'agent pendant leur absence de cette cité. 26 avril

---

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,
24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

Compagnie d'Assurance Commerciale.

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.

WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
A. QUERTIER.

27 mars—

AVIS.

ATTENDU que Martin Blache s'est adressé à moi pour faire annuller une hypothèque spéciale de six mille piastres, consentie par lui le 29 de juillet 1831, en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, en qualité de Register des Testamens, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, sur un terrain et les bâtisses se trouvant dessus, situé rue des Remparts, entre Dumaine et Ste. Anne, Nouvelle-Orléans, de la contenance de trente pieds huit pouces de face, sur cent cinquante pieds de profondeur, mesure française.

Les présentes sont à l'effet de donner avis à tous ceux que cela concerne, d'avoir à dédiure dans les quatre vingt dix jours qui suivront leur publication, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas radiée.

En foi de quoi j'ai signé le présente et y ai apposé le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 8 d'avril 1834, l'an 58 de l'indépendance des Etats-Unis.

[L. S.]

A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur,
10 av—30 GEORGE EUSTIS, Sécr. d'Etat

LE soussigné offre à vendre un Lot de Terre situé rue Dauphine, entre St. Louis et Toulouse, mesurant 15 pieds de face, sur 120 de profondeur, et les bâtisses qui s'y trouvent, toutes en bon état. Conditions, le tiers comptant, et le reste à trente mois de terme, en 5 billets, avec endosseur et hypothèque, à satisfaction du vendeur.

Si offert au S, la propriété n'est pas vendue à l'amiable, elle sera criée à la Bourse, le 10 de ce mois.

5 mai—6 LARUE FILS.

A VENDRE—En débarquement de l'Adolphe Fanny, de Bordeaux : Vin en caisse, Liqueurs assorties en caisses, Anizette surfine, Noisettes, Lentilles, Fausses perles, Chapeaux de paille garnis et Bonnets de tulle brodé, pour dame et enfant. MEDELICE THOMAS,
rue Jefferson, No. 11.

6 mai—5

AVIS—Le dépôt de RUM, de M. JH. MARTIN, de la paroisse Assomption, est rue Royale, No. 107, où il en sera constamment à vendre au cours.

E. L. BERNARD.

6 mai—n

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez la soussignée, la négresse **CAROLINE**, âgée de 18 ans, très connu en cette ville.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres son avertis de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

La récompense susdite sera donnée à celui qui la mettra à la geole ou la ramènera à sa maîtresse.

Cette négresse est connue en ville comme ayant été employée à vendre des baquets par les rues.

3 mai—1 VE. LACOUR.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

Sont partis marrons, dimanche 20 avril courant, les Esclaves suivants, savoir :

ANDREW, mulâtre couleur foncée ou grif, taille de 6 pieds, et d'une assez forte corpulence, ayant une difficulté à parler.

JACOB, même couleur à peu près qu'Andrew, taille de 5 pieds 9 ou 10 pouces, et bien proportionné, parlant très-vite, et a des manières assez brusques. Ces esclaves sont partis marrons en même temps. Ils ont été amenés dans cette ville il y a environ trois mois, de la Caroline du sud, par le colonel Suares. La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des deux, ou $25 pour chacun, à celui qui les conduira dans quelque lieu de sûreté, de manière à ce que le propriétaire puisse les r'avoir. S'adresser au bureau No. 57, rue du Canal, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi. 28 avril—d

---

ESCLAVE MARRON,
$50 DE RECOMPENSE.

LE nègre WILLIAM, âgé d'environ 24 ans, de la taille de 5 pieds 9 pouces, d'une physionomie agréable et de bonne tournure, ne parlant qu'anglais, est parti marron depuis environ 8 jours. Il est excellent cordonnier et sachant bien lire et écrire, pourra chercher à se faire passer pour libre.

Les capitaines de bâtiments et de bateaux à vapeurs sont prévenus de ne pas recevoir à leur bord le dit esclave sous peine d'être poursuivis conformément aux termes de la loi. La susdite récompense sera accordée à quiconque arrêtera le dit nègre et le délivrera dans une des prisons de l'Etat, ou aux soussignés.

CARRIERE & BORDUZAT,
25 avril—4 Rue St. Louis, no. 13.

LE SIEUR BITTET, peintre décorateur en bâtiments, récemment arrivé de France, se charge d'exécuter au plus juste prix tous les ouvrages qui concernent son état. Rue Royale 182 entre Toulouse et St. Pierre. 8 mai

---

DISSOLUTION DE SOCIETE.

L'ON soussigné informe son fils, James B. Walton, en société, les affaires seront conduites, à dater de ce jour, sous la raison de J. Walton et fils, dans l'ancien établissement, rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

Nlle-Orléans, 1er mai 1834.

2 mai M. WALTON.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre :

35 barriques Vin de Grave rouge;
152 do. do. rouge Médoc, 38 do do ordinaire;
52 caisses Vin rouge Margaux en demi bouteilles,
120 paniers Anizette,
119 barriques Vin rouge 1ère. qualité;
40 demi barriques Vinaigre 1ère. qualité;
40 do. Vin blanc Sauterne;
28 barriques Vin rouge Margaux supérieur;
300 caisses Vin rouge de différentes qualités;
15 demi-pièces Eau de vie Vieille de Cognac;
1 caisse Peignes assortis.

22 avril F. B. & F. LABATUT.

TRUFES PURES, de Colin en boite et demi boite, cassis de malaga à l'eau de vie, excellente anisette de Hollande, sardines de Colin et de Guilloux, arrivant par le Salem du Hâvre, à vendre chez:

J. E. LOREILHE.
Encoignure Bourbon et Douane.

8 mai.

RECU de France et à vendre par le soussigné, les fleurs et racines suivantes, on ne peut plus fraiches et de la première qualité.

Fleurs de Guimauve; do. de Violettes; do. de Sureau; do. de Camomille; Racine d'Angélique; do. de Guimauve.

22 avril A. A. PEYCHAUD.

AVIS.—Les soussignés préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent d'établir une Pharmacie sous la raison sociale de P. Landes et Joseph Lavenüe. Ils recevront les commandes de la ville et de la campagne. Ils espèrent que leur exactitude à les remplir et à fournir de bons médicamens, leur méritera la confiance des personnes qui s'adresseront à leur pharmacie, située rue de la Levée, No. 8, la 2ème. maison après celle de l'encoignure par en bas du chemin-à-coulisses.

23 jan—a P. LANDES pharmacien & Co.,

LES soussignés ont reçu par le navire Marengo, les articles suivants :

Douce-amère, racine de guimauve, fleurs de mauve, do. coquelicot; do. violettes; do. bourache; do. rose de Provins; racine de turbith ; écorce de grenadier sauvage ; acide citrique; acide acétique concentré; sirop de violettes; tridace; hydriodate de potasse; do. de fer; acetate de morphine; huile de croton; do. euphorbia latiris; extrait de ralaniah; urinaux garnis; tamis assortis, bandages, &c.

F. ORIOL & CO,
21 mars rue Condé, vis-à-vis la rue Madison.

A LOUER.

Une belle **PROPRIETE** située à l'encoignure des rues Bourgogne et Dumaine, sur laquelle est un vaste maison à galerie tournante, composé de 5 grands appartemens dont deux sont au-dessus des autres, grande cave, cuisine en briques de 4 chambres, écurie, remise pour voiture ou cabriolet &c. Cette propriété a un grand jardin avec des arbres fruitiers en rapport et parterre devant la maison. Il y a porte cochère et porte d'entrée devant le parterre. Le tout est entourée en planches. Cette propriété ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité. S'adresser pour le prix et les conditions à J. B. Laporte, rue de l'Hopital, ou chez

5 mai—4,pm JPH. LECARPENTIER.

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nouvelle-Orléans, le 1er. juin 1834.

AVIS—Les actionnaires de la seconde et troisième souscriptions formant la balance du fonds capital de la dite compagnie, sont prévenus qu'ils auront à payer au bureau de la Direction, à la presse à coton de la Levée, le 1er. juin 1834, le 6ème. dixième sur le montant de leurs actions respectives. Par ordre de la direction.

2 mai SOMMEREAU, sect.

LES soussignés ont ce jour formé une société pour le commerce en général, sous la raison de

E. J. FORSTALL & CO,

E. J. Forstall et Placide Forstall sont les associés résidens, et Lizardi Hermanos en commandite.

LIZARDI HERMANOS,
E. J. FORSTALL,
2 mai—6 PLACIDE FORSTALL.

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de *Felix J. Forstall & Frère.*

FELIX J. FORSTALL,
2 mai—6 L. EDWARD FORSTALL.

AVIS—La société existant en cette ville sous la raison de Gordon, Forstall & Co., expirant ce jour par limite, se trouve dissoute. Les affaires de la société seront liquidées par Edm. J. Forstall et Placide Forstall, dûment autorisés à cet effet.

ALEX. GORDON,
EDM. J. FORSTALL,
2 mai—6 PLACIDE FORSTALL.

AVIS—La société de *Forstall & Co.*, expirant ce jour par limite, les affaires de la société seront liquidées par Felix John Forstall, dûment autorisé à cet effet sous le nom de la société.

GORDON, FORSTALL & Co.
2 mai—6 FELIX J. FORSTALL.

A LOUER PRESENTEMENT.

L'ETAGE 1ère. de la belle **MAISON** reparée à neuf, située encoignure de la rue St. Philippe et de la Levée, près le marché aux légumes, composé de 6 grandes appartements; deux grands cabinets, galerie vitrée, une cour spacieuse briquetée, cuisine, cave et quatre chambres à domestiques.

La distribution des appartements est telle que cela peut convenir à deux familles.

Egalement à louer au rez-de-chaussée et face à la Levée, un vaste magasin qui est reparé à neuf. S'adresser à

Pre. BLANCHARD,
5 mai—7 rue Bienville, No. 56

LES soussignés ont reçu par la goélette Nueva Manuella, de Tabasco, et offrent à vendre,

3 surrons Indigo de Guatimala,
15 tonneaux Bois de Campêche.

8 mai A. QUERTIER & BOUTIN.

---

2 000 DOUBLONS à vendre par

7 mai J. MAGER.

SEL—1500 sacs sel commun, à vendre par

HARRISON BROWN & CO.
8 mai 117, rue Royale.

FERBLANC—30 caisses ferblanc, 12 barques. Porter, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,

8 mai 117, rue Royale.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait ci-devant en cette ville sous la raison de Salter, Gaillard & Co., pour la charpenterie de navires, est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour. Le capitaine R. L. Robertson est dument autorisé de la liquidation des affaires de la société. Tous ceux qui ont des réclamations contre eux, et tous ceux qui leur doivent sont requis de régler avec lui dans le plus bref délai.

RICH. SALTER
PETER GAILLARD.
22 av—15 JOHN HUGS.

LE soussigné prend la liberté d'offrir ses services à Messieurs les souscripteurs de la Banque des Citoyens, pour toutes les recherches qui seront jugées nécessaires pour compléter les titres qu'ils devront fournir à cette Institution ; et à cet effet, il se transportera dans tous les greffes où les dits titres pourraient être déposés, soit en ville, soit à la campagne.

Il fera de son mieux, pour terminer de la manière la plus expéditive et la plus satisfaisante, la besogne qu'on voudra lui confier.

On pourra le trouver au bureau de M. Joseph Cuvillier, notaire, tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

30 av CHS. BAYON.

L. G. SASSINOT reçoit par le navire Olimpia et offre à vendre les articles suivans : 10 balles d'anis de tours; 1 boucaut de gomme arabique; 1 ditto d'encre de Guyot; 2 balles racine gentiane; 2 caisses verres à quinquets; 20 estagnons eau de fleurs d'oranger triple; 2 malles briquets oxigénés; 50 grosses veilleuses; 100 bouteilles jus groseille; amandes douces et amères; colle de poisson en feuilles; fleurs de camomilles, guimauve, violettes, sureau, angélique, &c, L G SASSINOT,
16 avril rue St-Louis, No 90.

IL a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre nommé Margus, arrêté sur une jument baie, se disant appartenir à M. D. Labranche, de la paroisse St. Charles.

18 av JQUES. CHARBONNET, jr. shérif.

IL a été logé dans la paroisse Jefferson, les esclaves suivants : Une négresse nommée Julie, se disant appartenir à madame Ve. Dupré, du faubourg Marigny; Magueritte négresse appartenant à M. Lacaye, de la Nouvelle-Orléans.

23 J. CHARBONNET, shérif.

UN jeune homme acclimaté, désirerait s'employer dans une pharmacie; il connait parfaitement tout ce qui concerne cette partie. S'adresser au bureau de cette feuille.

29 avril—6

LES assesseurs nommés pour l'évaluation des propriétés taxables du quatrième district, préviennent les personnes que cela concerne qu'à partir de cette date les tableaux sont exposé pendant dix jours, rue St. Anne No. 54 pour être examiné à ceux qui auraient quelques observations à y faire.

L. MONTEAU.
B. PLAUCHE.
29 avril—10 O. LEBLANC.

EN débarquement des navires la Jeune France et la Joséphine, 50 caisses Haut Sauterne; 150 do. Chateau Margeux, Chateau Lafitte et St. Julien; 35 barriques Vin vieux de Médoc. De plus en magasin—300 caisses Chateau Lafitte, Léoville, St. Julien, Longueville et vins de Rhin, à vendre par

14 av CASEAUX & BIJOTAT.

TRAITES sur France et New-York, à vendre par

V. POUTZ,
22 avril rue St. Louis, No. 82

VENTE DE SOCIETE.

VENTES A VENDRE.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, Mardi 20 courant, à midi, à la Bourse d'Hewlett, les esclaves suivant appartenant à feu Madame Garic, savoir :

NORBET, garçon, âgé d'environ 23 ans, bon nègre de champ, cocher, et serviteur de maison.

HECTOR, nègre africain d'environ 50 ans, nègre de champ et jardinier.

MARIE ANNE, négresse d'environ 40 ans, avec son enfant Lalotte âgé de 6 ans, excellente cuisinière, laveuse, repasseuse et domestique de maison.

CATICHE, créole, mulâtresse, d'environ 26 ans avec ses deux enfants, Irène de 8 ans et Matilde de 4 ans.—Cette esclave est bonne cuisinière, laveuse, repasseuse et plisseuse et domestique de maison. Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Un tier argent comptant et la balance à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des héritiers et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi :—Une Plantation, située à la terre au bœufs dans la paroisse de St. Bernard, Etat de la Louisiane, mesurant deux acres de front plus ou moins sur les deux côtés du Bayou aux bœufs et de 40 arpens de profondeur, ils y a sur cette terre une maison, cuisine, magasin, &c.

Cette plantation est bornée en haut par la propriété de M. Caurrel et en bas par la plantation de M. Garic.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, avec billets endossés à la satisfaction des héritiers et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Félix de Armas, N P aux frais de l'acquéreur. 6 mai—6,3ps

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR ordre de l'honble. cour de district dans l'affaire de Joseph Flaver vs. ses créanciers. Par ordre du syndic, il sera vendu Jeudi prochain, le 15 courant au magasin No. rue du Canal, entre la rue Chartre et la Levée, à 10 heures a. m.

Le fond et les effets de cet établissement, consistant en bottes, souliers, brodequins et une quantité de cuirs pour semel et a empeigne.

Aussi, tout ce qui y appartient.

Conditions, à la vente. 6 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le vendredi, 6 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 1er. mai 1834, les biens ci-après décrits, dépendant de la communauté des biens qui existent entre dame Marie, Elizabeth, Eugénie Debuys et feu Joseph Adolphe Tricou son époux, savoir :

1° Un **LOT DE TERRE** ayant 39 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière de 120 pieds du côté de la rue St. Pierre et 70 pieds du côté de la rue d'Orléans, et sur la ligne du fond, 33 pieds 4 pouces; le tout mesure française, aussi, les édifices qui se trouvent bâtis sur sur le dit lot de terre, consistant en : une maison neuve à étage et en briques, une cuisine, aussi neuve à étage et en briques.

2° *Charles*, nègre âgé de 14 ans, domestique de maison.

3° *Héloise*, négresse âgée d'environ 20 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant.

4° *Charlotte*, négresse âgée de 32 ans, cuisinière.

5° *Lewis*, nègre âgé de 20 ans, cocher.

6° 20 *Actions* de la Banque du Commerce.

Conditions—Le lot de terre payable à 8, 16 et 24 mois, les esclaves Charles, Héloise et Charlotte, payables à 6, et 12 mois et Lewis $368, 88 cents payables le 1er. février 1835, et la balance à 12 mois, le tout, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et les actions de la Banque du Commerce comptant. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. JL H Ferraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 mai

PAR HEWLETT & BRIGHT.

LUNDI, 12 de mai, à 10 heures du matin, au chantier de MM. Salter, Gaillard & Co., vis à vis la ville, il sera vendu tous les agrès et appaux généralement nécessaires pour la construction des navires et pour un chantier établi en grand. Cette vente étant faite pour régler les affaires de la société sera positive et sans réserve.

Conditions : Pour toutes sommes au-dessous de $100 comptant, au dessus de $100 et au dessous de $200, 60 jours, au-dessus de $200 à 400, 4 mois, et au-dessus de $400, 6, en billets endossés à satisfaction des vendeurs.

Aussi—A la même heure et sur les lieux, le bail du terrain qui sert de chantier, et connu comme chantier de Salter, Gaillard & co., avec les bâtisses, magasins, machine pour tirer les bateaux ou bâtimens à terre, et tout ce qui en en dépend. Le bail expire au 1er. mars 1839 et renferme un terrain de 25 pieds de face au chemin, sur 60 de profondeur, baillé à M. John Hughes, à raison de $75 par an; un autre terrain des mêmes dimensions, baillé à M. Jn. Price, pour la même somme jusqu'au 1er. Mars 1839. Le tout sera vendu en bloc, but à tes baux.

Conditions : 6 mois, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur. 29 avril

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, il sera vendu le vendredi, 30 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les 7 Esclave ci-dessous nommés, dépendant de la succession de feu P G Huchet Kermon.

CORA, négresse âgée d'environ 40 ans.
ELIJAH, nègre âgé de 25 ans.
CHARLES, nègre âgé de 25 ans.
GEORGE, nègre âgé de 20 ans.
VALENTIN, nègre âgé de 60 ans.
DINA, négresse âgée de 50 ans.
MELITTE, négresse âgée de 26 ans.

Conditions : payables à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement ; les billets devront être faits en autant de coupons qu'on l'exigera.

Les actes de vente seront passés chez H. Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 28 avril—10

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 17 mai courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un arpent de Terre face au fleuve, situé à environ cinq milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, rive gauche du fleuve, mesurant 80 arpents de profondeur parallèles, borné dans la partie supérieure par Pierre Peyroux et dans la partie inférieure jusqu'à une profondeur de 120 pieds par M. Joakins et sur le reste de la profondeur par Hilaire St. Amand, avec les édifices qui y sont construits et qui consistent en deux maisons neuves dont une a un appartement et l'autre trois appartements et deux cabinets, deux cabanes neuves à 5 appartemens et une écurie.

ESCLAVES.

Rose, âgée de 30 ans, parfaite cuisinière, patissière, blanchisseuse, repasseuse et plisseuse, et une des meilleures marchandes du marché aux légumes.

Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, charretier, bucheur, cocher et propre à tout.

Maddison, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, charretier, bucheur, cocher et propre à tout.

Henry, nègre américain, âgé d'environ 30 ans, charretier et bucheur.

George, nègre américain, âgé d'environ 17 ans, domestique de maison et cocher.

Abner, nègre américain, âgé d'environ 27 ans.

Bob, nègre américain âgé d'environ 27 ans.

Conditions : L'arpent de terre à 6, 12 et 18 mois, et les esclaves à 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 3 mai

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le 10 courant, à midi, à la Bourse, un lot de terre situé dans le faubourg St. Marie et Delord, désigné sous le titre de No. 105, sur un plan fait par Richard Delafield en mars 1832, le dit lot mesurant 25 pieds, mesure anglaise, de face sur le débarquement de la Mobile et ayant 123 pieds deux pouces de profondeur sur le lot voisin No. 104 et 114 pieds 11 pouces sur le coté opposé, avec tout ce qui lui appartient.

Conditions : $450 le 27 de Juin prochain, $570 le 26 mars 1835, $570 le 26 mars 1836, et la balance à 4 mois de crédit sur billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'a parfait paiement.

N. B. Les actes de ventes seront passés par F. Grima not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 mai

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SERA vendu, Samedi, 19 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett :

Le nègre Abraham, âgé d'environ 39 ans, nègre de champ, fort adroit et de bonne volonté pour faire toute espèce d'ouvrage et ayant assez d'intelligence pour satisfaire la propriété de domestique.

Conditions : comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 8 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le Samedi, 10 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1834, les esclaves ci-après décrits appartenant aux mineurs Renaud.

AGGY, alias Rénet, âgée de 19 ans, bonne domestique de maison et excellente marchand de lait.

CAROLINE, âgée de 19 ans, excellent sujet, négresse de confiance, propre à tout dans un ménage.

LOUISE, âgée de 18 ans, domestique de maison, bonne gardienne d'enfant et marchande de lait.

BEN, âgée de 15 ans.

Conditions—Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'a parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, Not. Pub. aux frais des Acquéreurs. 5 avril

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 24 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 avril 1834, l'esclave ci-après nommé dépendant de la succession de feu veuve Danilly de Bertain.

Adélard, âgé de 19 ans, marronier.

Conditions : Un tiers payable le 24 septembre 1834, un tiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1835. en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant F. de Armas, notaire public. 24 avril—10,3ps

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu aujourd'hui vendredi, 2 mai, à 11 heures du matin, dans leur magasin d'encan,

2 caisses Toile d'Irlande, 1 caisse Toile de Paris, 1 do. Ouvré en fil, 1 caisse Coutil blanc, 2 bales Toile à draps, 2 caisses dito, 1 dito Toile rayée, 1 dito Mousseline à moustiquaire, 2 dito Mouchoirs, 3 caisses Guinghams, 2 dito Mousseline demi-deuil. 2 mai

---

VENTES PAR LE MARSHAL.

J. Antigua vs. capitaine St. Martin, et la goélette Blooming Youth, P. Dupuis vs. les mêmes.

EN vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 17 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la goélette Blooming Youth, ses agrès et appaux, saisis pour satisfaire les jugemens rendus dans lesdites affaires.

Conditions : Comptant.

15 avril B. BEAUREGARD, marshal

D. Esther vs. M'Clatt.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 14 mai, à 4 heures P. M. à mon bureau, rue Condé. No. 35, 3 carabines, saisies dans cette affaire.

Conditions : Comptant.

3 mai B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 14 mai 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, 150 morceaux de fer fondu, pour le fond des fourneaux de steamboats, saisis dans l'affaire de Eddy Stinson. Conditions : Conditions :

3 mai B. BEAUREGARD, marshal.

Pierre Dumas vs. Marcel Dupart.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 15 mai 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé No. 35, 25 paires de souliers, saisis dans cette affaire.

Conditions : comptant.

6 mai B BEAUREGARD, marshal

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 19 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas H Smith, les actions ci-après décrites, savoir :

15 actions de Banque du Commerce, sur lesquelles $20 par actions ont été payées.

15 actions de la Banque des Artisans et Commerçans sur lesquelles $20 par actions ont été payées.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la Cour.

7 mai W F C DUPLESSIS, *rég.*

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 27 mai 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Reber, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Lucinda, âgée d'environ 24 ans, avec ses deux enfans, Mississippi âgée d'environ 6 ans et James âgé d'environ 3 ans et 6 mois, ce dernier est sujet à l'epelepsie.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

23 av W F C DUPLESSIS, *rég*

PARISH OF ORLEANS.

COURT OF PROBATES.—Sale by the Register of Wills.—On Monday the 19th day of May, at noon, I will expose for sale, at auction, at the New Exchange Coffee House, for account of the succession of the late Thomas H Smith deceased, the following described stocks, to wit:

15 Shares of Commercial Bank Stock, on which $20 per share have been paid.

15 shares of the Mechanics' and Traders Bank, on which $20 per Share have been paid. Terms of sale: cash. By order of the court.

may 7 W F C DUPLESSIS, reg. of wills.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 9 juin à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joachin Chaudé, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Sarah, négresse âgée d'environ 21 ans.

2° Mary, mulâtresse, âgée de 28 ans.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS,

N. B. Les actes de vente seront passés devant L. T. Caire, not. public, aux frais de l'acquéreur. 2 mai

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 13 mai, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue Dauphine, entre les rues Dumaine et St-Philippe, les effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Joachin Chaudé.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la Cour.

2 mai. W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments. Samedi, 10 mai, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue Poydras, faubourg St. Marie, les meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Bonnand Venture Martin. Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la Cour.

29 avril W F C DUPLESSIS, reg.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 15 mai 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Linen, l'esclave suivant, savoir :

William, nègre âgé de 18 ans, bon charretier, ayant eu le poignet démis.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 mars

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 27 mai 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la société d'Agriculture qui existe entre feu Honoré Landreaux, Jn. Pierre Landreaux et Dlle. Azolne Landreaux, l'habitation et les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Une **HABITATION**, établie en sucrerie, située dans la paroisse d'Assomption, sur la rive droite du Bayou Lafourche, ayant 22 arpents plus ou moins de face, sur 40 arpents de profondeur, plus ou moins, entre parallèles, avec le privilège de double concession, ensemble les bâtisses qu's'y trouvent, et toutes les améliorations y appartenant, consistant : 1° En une sucrerie en briques, à double chaudières, un moulin à scie, un moulin a mais, et autres accessoires.

La machine à vapeur est de la fonderie de West Point et de la force de 16 chevaux.

2° Une purgerie en briques, pouvant contenir 400 boucauts de sucre, couverte en bardeaux, avec un plafond en planches et ayant un fourneau ou calloière.

3° Douze cabanes à nègres, nouvellement construites avec double cheminée en brique.

4° Un magasin, hôpital, écurie, et hangards.

5° Une maison en briques à étage, entourée d'une galerie, ayant besoin de réparations.

6° Une boutique de forgeron, avec un assortiment complet d'outils.

2° 80 **ESCLAVES** de tout âges et sexes, parmi lesquels il y a des nègres créoles, savoir : Trente nègres parmi lesquels il y a quatre scieurs et ingénieurs 1 maçon, deux charrons, deux tonneliers, deux charpentiers, un bon tailleur; 24 négresses domestiques de maison, négresses de champ et garde malades et 26 négrillons et négrites de 12 ans et au-dessous.

3° De plus : 20 Chevaux américains et créoles attachés à la dite habitation, 6 mulets, 24 bœufs domptés et accouplés, bêtes à cornes et des cochons, et tous les instruments de labourage, diables, drays, charrettes, nécessaires à l'exploitation de labourage. Il y a sur la dite habitation environ 400 arpents de terre cultivée, dont 300 en cannes et la balance en maïs.

4° Un autre mor